



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

Étaient présents : M MARTIN Michel, Maire-Mme ROBERT Séverine, conseillère-M OUVRARD Édouard, 1<sup>er</sup> adjoint- M BROUXEL Maurice, 2<sup>ème</sup> adjoint- Mme MAUDIEU Nadège, conseillère, Mme FRADIN Joëlle, conseillère.

Étaient absents excusés : M BOCQUET Philippe, conseiller (pouvoir non valide), Mme BENOIT Jessica (pouvoir à M BROUXEL Maurice)

Début de la séance : 14H00

1. Secrétaire de séance : Mme ROBERT Séverine
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2024 : vote pour à l'unanimité.  
Vote : 7 voix pour.
3. Recours Mme CALO, ATSEM :

M Le Maire lit un mail envoyé le 14/04/24, par un juriste du centre de gestion. Le juriste conseille qu'à la reprise de l'agent, il serait préférable de solliciter l'avis d'un médecin agréé. Il lit également le compte rendu et préconisations de l'avocat de la commune suite aux propositions adverses. M Le Maire informe les membres du conseil qu'il vient de prendre ce jour, connaissance du dépôt de plainte pour harcèlement moral de Mme CALO à son encontre. Il lit l'intégralité de la plainte. Les membres du conseil municipal échangent sur le nombre d'heures supplémentaires réclamées par l'agent. Ils se réfèrent à ce qui est noté sur le profil de poste mis à jour le 03/05/24 et l'évaluation de l'agent faite le 15/12/23. Après une longue discussion sur les éléments du dossier, M Le maire procède au vote.

Vote à l'unanimité pour proposer un contrat en CDI à Mme CALO. Vote : 7 voix pour.

Les membres du conseil municipal demandent que le profil de poste de l'agent soit modifié, en ce qui concerne le mercredi et le temps de pause méridienne. Le document leur sera envoyé puis après leur validation, la secrétaire l'enverra au centre de gestion pour contrôle. Ils demandent que les parents signent le cahier de garderie à leur arrivée, le matin et à leur départ, le soir, pour justifier les heures de garderie. Ils conviennent que dorénavant le Maire ne recevra plus seul les salariés. Il devra toujours être accompagné par au moins un membre du conseil. M Le Maire s'engage à appeler la remplaçante de l'ATSEM pour lui proposer un contrat de remplacement du 02/09/24 au 06/09/24 puisque l'arrêt de travail de Mme CALO se termine le 06/09/24 et qu'il faut une ATSEM pour la rentrée.

4. Délégation de fonctions et de signature :

M Le Maire procure à la secrétaire des anciens arrêtés de délégations de fonctions et de signatures datant du mandat du précédent maire. Il demande qu'ils soient actualisés pour qu'ils correspondent à son mandat. Il propose que les délégations de fonctions et de signatures soient attribuées à son premier adjoint à défaut son deuxième adjoint.

Vote à l'unanimité. Vote : 7 voix pour.



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

5. Validation de la liste de non-valeurs :

La trésorerie de Pontivy a fait parvenir une liste de non-valeurs validée par leur service d'un montant de 136€56, afin que cette dernière soit présentée et vérifiée lors du conseil municipal. Après validation du conseil municipal cette somme sera à mandatée au compte 6541.

S'agissant de créances de 2016, 2017 et 2020, le conseil municipal vote à l'unanimité le mandatement de la somme de 136€56. Vote : 7 voix pour.

6. Informations/questions diverses :

Le deuxième adjoint présente le plan et le devis du futur algéco du service technique. Il précise qu'une subvention du conseil départemental est possible, subvention P.S.T.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le devis de l'entreprise LOCARMOR d'un montant de 19.362.00€ H.T. Vote : 7 voix pour.

Véolia va nous proposer un devis pour faire vider les bassins 2 et 3 de la lagune.

La serrure de la porte arrière de la salle polyvalente va être changée, en cours.

La tablette pour les personnes handicapées, du bar de la salle polyvalente doit être remplacée, en cours.

La date du 1<sup>er</sup> décembre 2024 est validée pour organiser le repas des aînés au restaurant le Vieux lierre, à 12 heures.

Fin de séance : 16h30.